

E Commission des relations de travail de l'Ontario **N RELIEF**

Rédacteurs : Aaron Hart, avocat
Lindsay Lawrence, avocate

Avril 2020

RÉSUMÉS DE DÉCISIONS

Sont résumées ci-dessous certaines décisions rendues par la Commission des relations de travail de l'Ontario en mars de cette année. Ces décisions paraîtront dans le numéro de mars/avril des Reports de la Commission. Le texte intégral des décisions rendues récemment peut être consulté sur le site Web de l'Institut canadien d'information juridique, à www.canlii.org.

Requête en accréditation – Unité de négociation appropriée – L'employeur a donné un avis en vertu de l'art. 8.1, plaçant que l'unité de négociation proposée par le syndicat ne pouvait pas être une unité de négociation appropriée pour négocier – Dans une décision antérieure, la Commission a reporté sa décision sur l'opposition en vertu de l'art. 8.1 et ordonné la tenue d'un scrutin de représentation – Conclusions de la Commission : (1) l'unité de négociation proposée par le requérant pourrait être appropriée au sens de l'art. 8.1 de la Loi, mais (2) l'unité de négociation proposée n'était en fait pas une unité appropriée en vertu du par. 9 (1) de la Loi – La Commission a tenu compte de plusieurs facteurs : la cohérence fonctionnelle, la fragmentation induite et le risque de conflits juridictionnels – La Commission a ordonné le dépouillement des bulletins de vote du scrutin de représentation.

RNR PATIENT TRANSFER SERVICES INC.; RE: TEAMSTERS LOCAL UNION NO. 879; OLRB File No. 0722-19-R; Date : 9 mars 2020; Décision : Patrick Kelly (24 pages)

Normes d'emploi – Ordonnances de versement

– L'employeur a demandé la révision de deux ordonnances de versement en vertu de l'art. 116 de la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi* – L'employeur a contesté la conclusion de l'agent des normes d'emploi selon laquelle les réclamants ont reçu leur salaire en fonction de leurs quarts de travail prévus, et non en fonction du nombre réel d'heures de travail effectuées par les travailleurs qui pointaient – La Commission a déclaré que les employés ont droit au paiement des heures de travail effectuées – L'heure à laquelle les employés pointaient à la sortie du travail devait être utilisée pour calculer le salaire et pas les heures de travail prévues – Les employés continuaient de travailler jusqu'à l'heure où ils pointaient à la fin de leur quart.

ALEX JOANNIDES HOLDINGS INC. OPERATING AS CANADIAN TIRE BROCKVILLE; RE: LISE SWOLFS; RE: GENEVIEVE GRAVELLE; RE: DIRECTOR OF EMPLOYMENT STANDARDS; OLRB File No. 3846-18-ES & 3859-18-ES; Date : 6 mars 2020; Décision : Kelly Waddingham (3 pages)

Loi sur la santé et la sécurité au travail – Appel en vertu de l'art. 61

– Le ministère du travail, appuyé par l'employeur, a demandé l'ajournement de la demande en attendant le règlement d'une poursuite contre l'employeur – La pratique de la Commission a toujours été d'ajourner les demandes en vertu de l'art. 61 de la Loi, en cas de chevauchement des faits et des questions en litige, pour éviter de nuire à la poursuite – La Commission a relevé que rien n'empêchait les employés ou le syndicat de soulever des préoccupations en matière de santé et sécurité au travail, y compris à l'égard des inspecteurs du ministère, malgré l'ajournement – La défense de l'employeur face à la poursuite pourrait être compromise, s'il était obligé de divulguer des

renseignements ou de produire des preuves dans l'instance de la Commission – La demande est ajournée en attendant le règlement de la poursuite.

SOUTHLAKE REGIONAL HEALTH CENTRE; RE: ONTARIO NURSES' ASSOCIATION; RE: A DIRECTOR UNDER THE OCCUPATIONAL HEALTH AND SAFETY ACT; OLRB File No. 3534-18-HS; Date : 11 mars 2020; Décision : Matthew Wilson (8 pages)

Requête en révocation – Critère de la date de dépôt de la requête – Le requérant a demandé une déclaration portant que la partie intimée ne représente plus les employés compris dans une unité de négociation – La partie intimée a fait valoir qu'en raison de la pandémie de Covid-19, le critère de la date du dépôt de la requête ne devrait pas s'appliquer – La Commission a relevé que le critère de la date de dépôt de la requête était bien établi et qu'il était constitutionnel, en citant l'affaire *Govan Brown & Associates*, 2018 CanLII 27199 (ON LRB) – La Commission délivre régulièrement des certificats dans l'industrie de la construction lorsque la requête est déposée un jour qui n'est pas un jour de travail régulier, comme un jour de fin de semaine, et que la majorité de la main-d'œuvre habituelle n'est pas au travail – Si un employeur effectue du travail dans l'industrie de la construction pendant la pandémie, ses employés ont le droit que la Commission tienne compte de leurs souhaits comme c'est l'habitude – Un scrutin électronique est ordonné en raison de la pandémie.

HANDY BROS. HEATING, COOLING LIMITED; RE: MORGAN ROBBINS; RE: CONSTRUCTION WORKERS LOCAL 53, CLAC; OLRB File No. 3582-19-R; Date : 27 mars 2020; Décision : David Ross (3 pages)

Pratiques déloyales de travail – Renvoi à l'arbitrage – Le syndicat a affirmé que les différends allégués étaient devenus habituels avec le temps et qu'il ne s'agissait pas d'une série de cas isolés, ce qui en faisait des représailles – La Commission a conclu que si les faits allégués par le syndicat se sont produits et qu'ils peuvent être prouvés, l'inconduite reprochée serait une répudiation évidente, si ce n'est totale, du processus de négociation collective – Les allégations reprochaient l'application de dispositions clés de la Loi, sans égard au fait qu'elles constituaient également une violation d'une disposition de la convention collective – La

Commission a conclu qu'elle était en meilleure position pour ordonner les recours nécessaires si les allégations étaient prouvées – Le renvoi à l'arbitrage est une question de pouvoir discrétionnaire procédural de la Commission en vertu de l'art. 96 de la Loi – La Commission n'a pas exercé son pouvoir discrétionnaire de renvoi – Le différend sera entendu.

WORKPLACE SAFETY AND INSURANCE BOARD ONTARIO; RE: ONTARIO COMPENSATION EMPLOYEES UNION, CANADIAN UNION OF PUBLIC EMPLOYEES, LOCAL 1750; OLRB File No. 0651-19-U; Date : 5 mars 2020; Décision : Patrick Kelly (17 pages)

Les décisions énumérées dans le présent bulletin seront publiées dans les Reports de la Commission des relations de travail de l'Ontario. On peut consulter la version préliminaire des Reports à la Bibliothèque des tribunaux du travail de l'Ontario, 7e étage, 505, avenue University, à Toronto.

Instances judiciaires en cours

Intitulé et n° du dossier de la Cour	N° du dossier de la Commission	Stade de traitement de l'affaire
Anthony Hicks Fédéral		
Capital Sports & Entertainment Inc. Dossier de la Cour divisionnaire n° DC-20-2593	1226-19-ES	En cours
Rochelle Sherwood Dossier de la Cour divisionnaire n° 074/20	1551-19-U 1557-19-UR	En cours
Joe Mancuso Dossier de la Cour divisionnaire n° 28291/19 (Sudbury)	2499-16-U – 2505-16-U	En cours
Abdul Aziz Samad Dossier de la Cour divisionnaire n° 019/20	3009-18-ES	En cours
Daniels Group Inc. Dossier de la Cour divisionnaire n° 018/20	0279-16-R	En cours
Audrey Thomas Dossier de la Cour divisionnaire n° 436/19	2508-18-U	En cours
The Captain's Boil Dossier de la Cour divisionnaire n° 431/19	2837-18-ES	En cours
Kuehne + Nagel Ltd. Dossier de la Cour divisionnaire n° 393/19	0433-18-R	En cours
Todd Elliott Speck Dossier de la Cour divisionnaire n° 371/19	1476-18-U	Ajourné en raison de la pandémie
New Horizon Dossier de la Cour divisionnaire n° 264/19	0193-18-U	7 mai 2020
Doug Hawkes Dossier de la Cour divisionnaire n° 249/19	3058-16-ES	En cours
EFS Toronto Inc. Dossier de la Cour divisionnaire n° 205/19	2409-18-ES	En cours
RRCR Contracting Dossier de la Cour divisionnaire n° 105/19	2530-18-U	19 mai 2020
Hector Yao Dossier de la Cour divisionnaire n° 063/19	1841-18-ES	20 février 2020
AB8 Group Limited Dossier de la Cour divisionnaire n° 052/19	1620-16-R	Ajourné en raison de la pandémie
Tomasz Turkiewicz Dossier de la Cour divisionnaire n°s 262/18, 601/18 et 789/18	2375-17-G 2375-17-G 2374-17-R	19 novembre 2019

(Avril 2020)

Deloitte Restructuring Inc. Dossier de la Cour divisionnaire n° 238/18	2986-16-R	18 novembre 2019
China Visit Tour Inc. Dossier de la Cour divisionnaire n° 716/17	1128-16-ES 1376-16-ES	En cours
Front Construction Industries Dossier de la Cour divisionnaire n° 528/17	1745-16-G	Ajourné en raison de la pandémie
Enercare Home Dossier de la Cour divisionnaire n° 521/17	3150-11-R 3643-11-R 4053-11-R	En cours
Ganeh Energy Services Dossier de la Cour divisionnaire n° 515/17	3150-11-R 3643-11-R 4053-11-R	21 octobre 2019
Myriam Michail Dossier de la Cour divisionnaire n° 624/17 (London)	3434-15-U	En cours
Peter David Sinisa Sesek Dossier de la Cour divisionnaire n° 93/16 (Brampton)	0297-15-ES	En cours
Byeongheon Lee Dossier de la Cour d'appel n° M48402	0095-15-UR	En cours
Byeongheon Lee Dossier de la Cour d'appel n° M48403	0015-15-U	En cours
R. J. Potomski Dossier de la Cour divisionnaire n° 12/16 (London)	1615-15-UR 2437-15-UR 2466-15-UR	En cours
Qingrong Qiu Dossier de la Cour d'appel n° M48451	2714-13-ES	En cours
Kognitive Marketing Inc. Dossier de la Cour divisionnaire n° 51/15 (London)	0621-14-ES	En cours
Valoggia Linguistique Dossier de la Cour divisionnaire n° 15-2096 (Ottawa)	3205-13-ES	En cours